



Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

CCM BOURG ST MAURICE 43 AVENUE DE LA GARE 73700 BOURG ST MAURICE

déclare et atteste avoir reçu la somme de 100 €.

MR MICHAEL ANASTASI, gérant de la société 4ANA, S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 15 CHALET DE LA CROISSETTE LES ARCS 1800 73700 BOURG ST MAURICE, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	MR MICHAEL ANASTASI LES CHALETS DE LA CROISSETTE LES ARCS1800 73700 BOURG ST MAURICE
Nombre de parts	51
Montant versé	51 €
2e associé	MME QUATREHOMME ALINE LES CHALETS DE LA CROISSETTE LES ARCS1800 73700 BOURG ST MAURICE
Nombre de parts	49
Montant versé	49 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 10 mai 2024

Le déposant

("lu et approuvé" + signature)

JST06
lu et approuvé
[Signature]

SABINE PONCET

CHARGE D'AFFAIRES PROFESSIONNELS

CAISSE DE CREDIT MUTUEL

43 Avenue de la Gare

73700 BOURG ST MAURICE

Tél. 04 79 41 48 61

(appel local non surtaxé)

08893@creditmutuel.fr